



PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2018 A 20 H 30

L'an deux mil dix-huit le cinq juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 30 juin 2018, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance extraordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TROU Robert, Mr TRANSON Nicolas, Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoints, Mr JULIEN Vincent, Mr POSSEME Christian, Mr LAMBOURD Claude, Mr MORALA Alain, Mme HUAULT Diana.

Absent excusé : Mr VASSEUR Olivier (pouvoir donné)

Absente : Mme BOUEME BONBON Karine.

Mr TRANSON Nicolas a été désigné secrétaire de séance.

Voici l'ordre du jour :

- Création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé), dans la Vallée de l'Erve

CREATION D'UNE ZAD DANS LA VALLEE DE L'ERVE

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de demander à la Communauté de Communes des Coëvrons, la création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé), dans la Vallée de l'Erve, la précédente étant devenue caduque en 2016 (suite à une modification de la réglementation) alors qu'elle aurait dû l'être en fin d'année 2018.

Elle propose aussi d'élargir le périmètre afin de garantir la pérennité du sentier pédestre allant du site de l'oratoire au site des Grottes en passant par le camping.

Elle précise l'urgence et rappelle les enjeux touristiques, économiques, culturels, sportifs, les intérêts écologiques et scientifiques et le devoir de préserver ce secteur d'intérêt général.

Le Conseil Municipal propose que les parcelles suivantes, située sur la commune de Saulges et cadastrées, section D n° 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 37, 39, 40, 41, 232, 233, 260, 327 et section E n° 1, 2, 3, 4 et 36 soient proposées et incluses dans la future ZAD.

DROIT DE PASSAGE

Vu l'accord des copropriétaires, Mme FAVROT Irène, née FIAT, Mme FAVROT Françoise, Mr FAVROT Philippe, Mme KRIEGER Florence, née FAVROT, pour autoriser à la commune : un droit de passage sur la parcelle section D, n° 22, le long de la rivière, d'une largeur de 5 m ;

Vu que cette autorisation est nécessaire pour la continuité du sentier pédestre ;

Le Conseil Municipal donne son accord et accepte que les frais d'actes soient à la charge de la commune et autorise le maire ou ses adjoints à signer l'acte notarié.

ACQUISITIONS FONCIERES Modification et précisions

Madame le Maire rappelle la délibération du 14 avril dernier, concernant les acquisitions foncières le long de la RD 235, afin de créer un cheminement jusqu'au sentier pédestre ainsi qu'un parking d'accès au cimetière communal.

Elle précise que vu le document d'arpentage du 8 juin 2018, il y a lieu de modifier la surface d'acquisition auprès de la SAFER qui est de 3 ares 21 au lieu de 3 ares 70 initialement prévus et qu'il y a lieu de préciser le prix d'acquisition, à savoir :

- La bande de terre de 3 ares 62 ca sur la parcelle, section F n° 429, appartenant à Mr LAUNAY Jean-Marie, au prix de 215,00 €
- La bande de terre de 3 ares 21 ca sur les parcelles section F, n° 37, 38 et 402 appartenant à la SAFER des Pays de la Loire, au prix de 216,00 €

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mme le Maire à signer les actes notariés, à régler les sommes ci-dessus indiquées ainsi que les frais d'actes.

DELIBERATIONS DU 5 JUILLET 2018 PRISES du n° 2018-27 au 2018-29

REFERENCE	OBJET
DELIB-18-27	Création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé), dans la Vallée de l'Erve
DELIB-18-28	Droit de Passage
DELIB-18-29	Acquisitions foncières, modifications et précisions

NOM	Prénom	Qualité	<i>Signature</i>
LEPAGE	Jacqueline	Maire	
TROU	Robert	1 ^{er} adjoint	
TRANSON	Nicolas	2 ^{ème} adjoint	
GRIVEAU	Jean-Pierre	3 ^{ème} adjoint	
LAMBOURD	Claude	Conseiller municipal	
JULIEN	Vincent	Conseiller municipal	
POSSEME	Christian	Conseiller municipal	
VASSEUR	Olivier	Conseiller municipal	absent
BOUEME	Karine	Conseillère municipale	absente
MORALA	Alain	Conseiller municipal	
HUAULT	Diana	Conseillère municipale	